

Conditionnement des échantillons pour la recherche du virus Influenza Aviaire

Mode Opérateur

Référence	AN-HS-MO-003
Indice	0
Diffusion	20/12/2023
Créateur	ORNELAS EUSEBIO Erika

Motif de
modification
majeure

1 Généralités

1.1 Objet

Ce mode opératoire décrit la manière dont les échantillons destinés à la détection du virus de l'influenza aviaire doivent être conditionnés pour être envoyés au laboratoire.

Les échantillons sont considérés comme des **matières infectieuses classe 6.2 de catégorie B** « **échantillons de diagnostic** », et sont affectés au **No ONU (UN) 3373**.¹

1.2 Domaine d'application

En tant que laboratoire reconnu, Agrivalys 71 réalise les analyses dans le cadre des autocontrôles à partir de surnageants d'écouvillons trachéaux/ oropharyngés et d'écouvillons cloacaux provenant d'espèces aviaires.

¹ Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2019 (WHO/WHE/CPI/2019.20). Licence : CC BYNC-SA 3.0 IGO.

2 Modalités

2.1 Echantillons destinés à la détection du virus de l'Influenza Aviaire

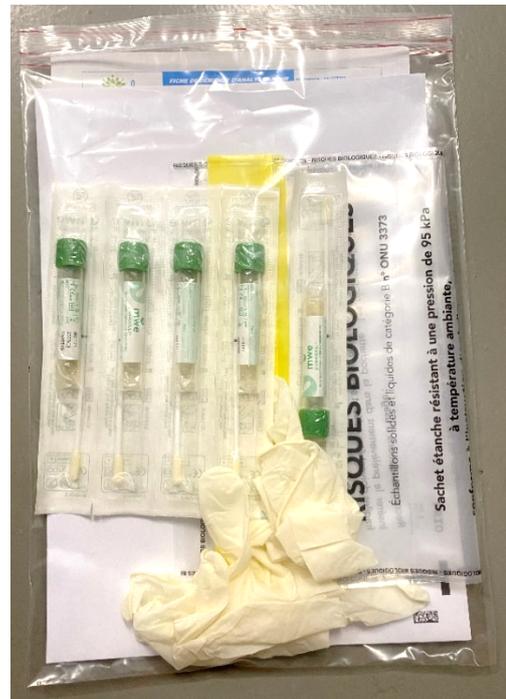
Utiliser la « Demande d'analyses pour autocontrôle influenza aviaire lors de déplacements de palmipèdes » (cf. AN-SA-BM-DE-009) incluse dans le kit de prélèvement, accessible sur le site :

www.agrivalys71.fr

Rubrique « Documents utiles » > Santé Animale >
Demandes d'analyses > [Autocontrôle INFLUENZA](#)

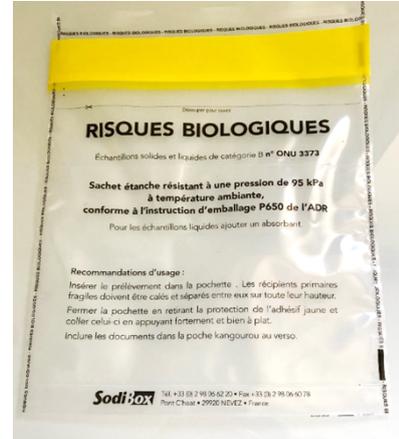
Composition du kit de prélèvement :

- 5 ou 20 écouvillons
- 1 paire de gants (à utiliser lors du prélèvement)
- 1 demande d'analyse
- 1 sachet à fermeture zip
- 1 sachet spécifique pour les échantillons à haut risque biologique avec une pochette kangourou au verso (sachets homologués UN3373)
- 1 enveloppe T blanche pré affranchie indiquant la nature du contenu (UN 3373)



2.2 Conditionnement des échantillons

- 1) Placer le(s) écouvillon(s) dans le sachet homologué UN3373 « Risques biologiques » avec le papier absorbant.
- 2) Fermer le sac en retirant la protection jaune de l'adhésif.
- 3) Placer la demande d'analyses dans la pochette kangourou du sachet (pour éviter tout contact direct avec les échantillons).
- 4) Placer le sachet « Risques biologiques » dans le sachet à fermeture zip.



- 5) Mettre le sachet dans l'enveloppe blanche pré affranchie indiquant la nature du contenu (UN-3373) réservée à cet usage.

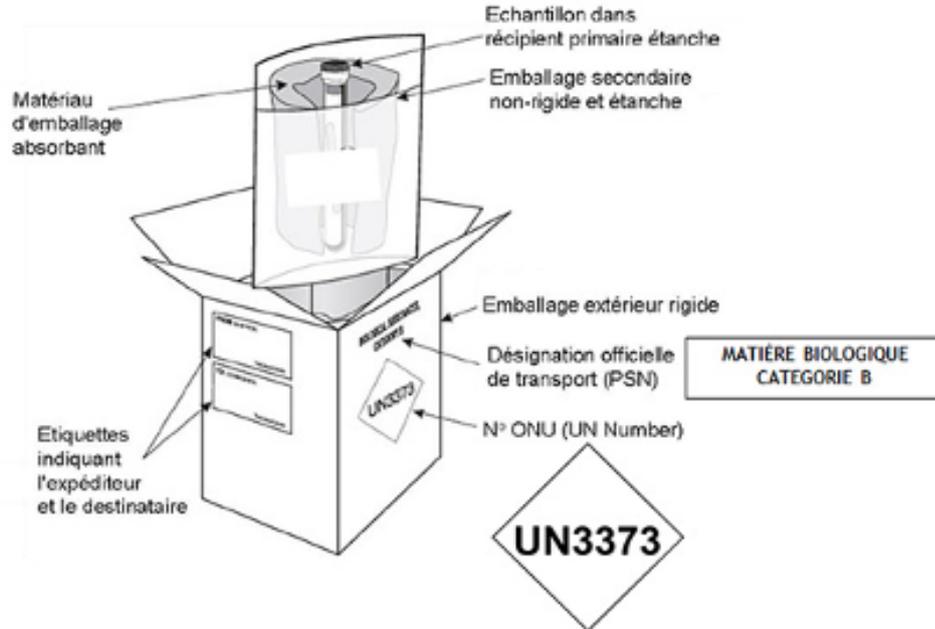


2.3 Autres échantillons

- 1) Utiliser des pots stériles.

2) Conditionner dans un triple emballage (voir détail ci-dessous).²

Schéma simplifié d'un triple emballage



3) Mentionner à l'extérieure du paquet l'adresse du laboratoire destinataire ainsi que les coordonnées de l'expéditeur (avec n° de téléphone). Utiliser une étiquette selon le modèle ci-dessous.

 MATIÈRE BIOLOGIQUE CATÉGORIE B	Expéditeur : Adresse :
	Destinataire : AGRIVALYS 71 Espace Duhesme 18 rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Tél : 03 85 33 52 20

² Société Française de Microbiologie. Transport de matières infectieuses et agents biologiques du risque épidémique et biologique (REB), 2023. <https://www.sfm-microbiologie.org/actualites/transport-de-matieres-infectieuses-et-agents-biologiques-du-reb/>